



Collectivités religieuses, Etat et société

Programme national de recherche PNR 58

Summary sheet 16

CARTE D'IDENTITÉ

**Les musulmans de Suisse:
entre reconnaissance
en tant que minorité et
assimilation**

Direction

Dr Marco Giugni, Université de Genève

Collaboration

Matteo Gianni, Noémi Michel

Pour en savoir plus

www.pnr58.ch → Projets → Les musulmans en Suisse

VUE D'ENSEMBLE

Les musulmans de Suisse sont pluriels et le cadre légal peu propice à leur intégration

Les musulmans de Suisse constituent une population hétérogène et le cadre politico-légal suisse est globalement peu favorable à leur intégration. C'est ce que constate une étude menée dans le cadre du Programme national de recherche 58 (PNR 58). Selon l'équipe de recherche, mieux comprendre cette minorité religieuse permet une meilleure politique d'intégration. Il existe différents moyens pour améliorer l'intégration des musulmans de Suisse.

La population musulmane de Suisse est d'une grande diversité. Et le cadre légal et institutionnel suisse est peu propice à l'intégration de cette minorité religieuse. C'est ce que démontrent les observations que des chercheurs du Programme national de recherche 58 (PNR 58) ont menées en interrogeant 900 musulmans et 300 Suisses non musulmans, ainsi qu'en étudiant les politiques concernant les musulmans de Suisse de 1980 à nos jours.

Forte adhésion aux valeurs démocratiques

Les membres de la communauté musulmane en Suisse proviennent de trois zones principales: la Turquie, le Maghreb et les Balkans (voir encadré). De même, leur rapport à la religion est très varié. Seul un petit nombre de musulmans interrogés se déclarent très religieux. Les Maghrébins se distinguent des deux autres groupes: ils vont moins souvent à la mosquée, mais sont plus nombreux à prier plusieurs fois par jour. De plus, ils suivent davantage le jeûne du ramadan et les règles alimentaires islamiques.

Contrairement aux idées véhiculées dans le débat public, les résultats de l'étude montrent que les musulmans interrogés adhèrent fortement aux institutions et valeurs démocratiques. Et si les musulmans s'engagent relativement peu en politique, leur engagement associatif est par contre très fort. Cela s'explique, selon les chercheurs du PNR 58, par le fait que la population sondée est principalement constituée d'étrangers qui ne disposent pas des droits politiques.

Les musulmans pressés de s'adapter

Les résultats que les chercheurs du PNR 58 ont obtenus montrent que le cadre légal et institutionnel suisse, en rendant l'accès à la citoyenneté difficile, ne favorise pas l'intégration des musulmans. Ils observent en outre que les institutions politiques suisses tendent à attendre de la population musulmane qu'elle s'adapte aux coutumes helvétiques. Cette politique assimilationniste prend peu en compte les demandes liées à la pratique culturelle ou religieuse de cette minorité.

Certes, la situation s'est quelque peu améliorée dans les années 1990 en ce qui concerne les critères d'acquisition de la nationalité, les droits de citoyenneté pour les étrangers et les mesures anti-discriminatoires, mais elle est marquée par une stagnation depuis les années 2000. De plus, le cadre légal et institutionnel pour l'intégration des musulmans varie fortement d'un canton à l'autre (voir encadré).

Accéder à la citoyenneté pour s'intégrer

Selon les chercheurs du PNR 58, mieux comprendre les orientations culturelles, sociales et politiques des musulmans, ainsi que le cadre légal et institutionnel suisse, devrait permettre aux autorités cantonales

et fédérales de mieux saisir les enjeux de la politique d'intégration de cette minorité.

Les chercheurs émettent plusieurs recommandations pour améliorer l'intégration des musulmans en Suisse. En premier lieu, l'accès à la citoyenneté devrait être facilité, afin notamment de bénéficier pleinement des droits prévus par le système politique suisse. Ensuite, les musulmans devraient plus souvent être consultés dans le cadre de décisions politiques les concernant. Enfin, les autorités cantonales et fédérales devraient mieux informer la population suisse sur la minorité musulmane. Cette dernière souffre de préjugés pas toujours vérifiés par les résultats obtenus dans le cadre de cette étude.

Les musulmans n'investissent pas tous les mêmes régions linguistiques de Suisse

Le sondage réalisé dans le cadre du PNR 58 montre que les musulmans résidant en Suisse ne constituent pas une population homogène. Tout d'abord, ils ont des origines différentes. En Suisse, la plupart des musulmans proviennent de trois zones principales : la Turquie, les pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) et les Balkans (surtout Kosovo et Macédoine). Ils véhiculent donc des traditions culturelles, politiques et religieuses propres à ces régions.

De plus, ils ne résident pas dans les mêmes régions linguistiques de Suisse. Les musulmans d'origine turque et des Balkans sont largement installés en

Suisse alémanique, tandis que ceux provenant du Maghreb habitent en majorité en Suisse romande.

Les Maghrébins se distinguent des deux autres groupes à plusieurs égards. Comme expliqué dans le texte principal, ils se différencient par leur pratique de la religion. De plus, ils maîtrisent mieux la langue de leur lieu de résidence, mais sont par contre plus nombreux à être au chômage. Les Maghrébins sont également moins liés à leur pays d'origine. Ils s'y rendent moins régulièrement et y envoient moins souvent d'argent que les musulmans provenant de Turquie et des Balkans.

Le fédéralisme joue un rôle dans l'intégration des musulmans

En Suisse, le cadre légal et institutionnel pour l'intégration de la population musulmane varie d'un canton à l'autre. Par exemple, les cantons gèrent eux-mêmes les procédures de naturalisation. Ils définissent les relations entre les institutions publiques et les communautés religieuses. Les cantons peuvent ainsi accorder un statut de droit public aux communautés religieuses.

Les chercheurs du PNR 58 constatent qu'en Suisse aucune organisation musulmane n'a encore été

reconnue comme organisation de droit public, alors que certaines d'entre elles en ont fait la demande. De plus, la gestion décentralisée des questions religieuses a d'après eux freiné la création d'une structure nationale représentant les intérêts des musulmans de Suisse. Les chercheurs notent pourtant que la votation sur les minarets a rendu les organisations musulmanes attentives à l'importance d'une représentation de leurs intérêts au niveau fédéral.